
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 8 avril 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0551

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 8 avril 2015, en y retirant les articles 12.001 à 12.015, 20.040, 20.045 à 20.047 et 30.002, et en y ajoutant l'article 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 0552

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 18 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 0553

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 23 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 0554

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction de la Passerelle Lapierre (structure 81-5516 - projet 11-10) .

Adopté à l'unanimité.

20.001 1150541012

CE15 0555

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1156919002

CE15 0556

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour trois projets distincts, soit les travaux de mise en oeuvre du secteur Papineau sud, les travaux d'aménagement du secteur Papineau sud et le rehaussement des puits de captage, piézomètres et infrastructures.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1154956001

CE15 0557

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture de vêtements de pluie pour les policiers et les brigadiers scolaires du Service de police et pour d'autres employés de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Martin et Lévesque inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13605 et au tableau des prix joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services concernés et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1146135005

CE15 0558

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Intrado Canada inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique des équipements et logiciels du système de traitement des appels 9-1-1, ainsi que la conformité à la norme BID 13 de Bell Canada, en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 383 081,93 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date des 25 février et 17 mars 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1146075008

CE15 0559

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc., fournisseur unique, pour l'acquisition de cinq licences, matériels et services d'entretien pour le traitement des appels 911 (Power 911) dans le cadre de l'unification des centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 134 870,63 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date des 24 et 25 février 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1150206001

CE15 0560

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, LV Construction, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de service de tonte de gazon et de déneigement aux parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, du Ruisseau-De Montigny et de l'Île-de-la-Visitation, pour une période de 36 mois, aux prix de la soumission modifiée, soit pour une somme maximale de 167 870,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6734;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1156710002

CE15 0561

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Techno Feu inc., fournisseur unique, pour la fourniture de pièces de carrosserie pour un camion autopompe de marque E-One, à l'usage du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 112 498,84 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 27 février 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1153838004

CE15 0562

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Informatique Pro-Contact inc, firme ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la maintenance des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur (RAO), pour une période de 9 mois, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 janvier 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 81 823,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14130 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1150206002

CE15 0563

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Le Circuit Ford Lincoln Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de soixante-dix véhicules de marque Ford, modèle Police Interceptor, année 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 163 450,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14162 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser le paiement d'un montant de 186 195,10 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1154472003

CE15 0564

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres en biens et services, d'une durée de quarante-huit mois suite à l'octroi des contrats ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats, pour l'exécution de travaux de carottage dans les chaussées;

- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats # 1 et # 2, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13966 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel, pour les montants indiqués en regard de leur nom;

<u>Contrat</u>	<u>Firme</u>	<u>Montant du contrat (taxes incluses)</u>
Contrat # 1	Les Services exp inc.	80 529,64 \$
Contrat # 2	Groupe ABS inc.	170 617,75 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1143855006

CE15 0565

Vu la résolution CA15 08 0115 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 3 mars 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale additionnelle de 234 574,64 \$, taxes incluses, pour la section 5 correspondant à la collecte et le transport des matières organiques durant trente-deux (32) semaines du Volet 1, déchets domestiques/bacs, résidus encombrants valorisables, fournitures bacs et matières organiques, dans le cadre du contrat à Entreprise Sanitaire F. A Ltée (CA14 08 0738), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 481 885,39 \$ à 7 716 460,03 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1150818005

CE15 0566

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, fournisseur unique, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 715 010,95 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 5 mars 2015 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1152414003

CE15 0567

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de douze mois supplémentaires, pour la fourniture de manteaux de cuir pour le Service de sécurité incendie de Montréal ;
- 2 - d'accorder à Collection La Marque inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14018 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1153051001

CE15 0568

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans avec une option de renouvellement pour une période supplémentaire de deux ans, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes du modèle Toyota Prius C;
- 2 - d'accorder à Auto Métivier inc. (Lévis Toyota), plus bas soumissionnaire conforme pour l'article no 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13736 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans avec une option de renouvellement pour une période supplémentaire de deux ans, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes du modèle Ford Fiesta;
- 2 - d'accorder à LaSalle Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme pour l'article no 1, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13736 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1153447001

CE15 0569

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 328 393,82 \$ pour la fabrication et la livraison de 120 postes de prêt libre-service pour le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Summum Granit inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 292 686,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14237;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1140810005

CE15 0570

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de ratifier une dépense de 142 000 \$ pour défrayer les coûts afférents aux services de signaleurs du CP requis pour la reconstruction d'un pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie, au sud du boulevard De Maisonneuve et au nord de la rue Crowley, dans le cadre du contrat 1137 (lots C et 5B) (CM12 0387) - Projet CUSM - Site Glen), majorant ainsi le budget des incidences de 325 000 \$ à 467 000 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1156708001

CE15 0571

Vu la résolution CA15 0078 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 10 mars 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 424 758,11 \$, taxes incluses, représentant la contribution de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) de 78,32 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et la reconstruction complète de la chaussée et des trottoirs dans l'avenue des Érables, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents;

- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 611 109,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 286901;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1154822001

CE15 0572

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 424 881,89 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de bordures, de mail central, la réfection de la chaussée là où requis, les travaux d'éclairage et de mise aux normes des feux de circulation dans l'avenue Sainte-Croix, entre le chemin de la Côte-de-Liesse et le viaduc du CN, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Excavation Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 320 470,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 251301 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1154822005

CE15 0573

Vu la résolution CA15 22 0078 du conseil d'arrondissement Le Sud-Ouest en date du 10 mars 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 045 175,57 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible, de réaménagement de surface et d'éclairage sur les rues Montfort et St-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Unigertec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 974 136,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211430;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1154665001

CE15 0574

Vu la résolution CA15 090042 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic--Cartierville en date du 9 mars 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 400 172,29 \$, pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire, de la chaussée et de trottoirs, là où requis, ainsi que la construction d'un îlot central et de nouvelles saillies sur la rue De Martigny, entre les boulevards Henri-Bourassa Est et Gouin Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic--Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Allia Infrastructures Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 297 065,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2015-001;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1156355001

CE15 0575

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense supplémentaire de 71 339, 47 \$, taxes incluses, pour la réalisation des trottoirs abaissés dans le cadre des travaux de reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Gabriel, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à 9045-6823 Québec inc. (les Paysagistes Damiano) (CG14 0246), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 530 635,45 \$ à 1 601 974,92 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1146140008

CE15 0576

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 882 295,08 \$, taxes incluses, pour le désamiantage et des travaux divers à la caserne de pompiers n° 26, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Sutura inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 808 785,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5751;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1153456001

CE15 0577

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 157 263,81 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux de déconstruction de deux immeubles situés au 6564 et 6572, avenue Durocher dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation René St-Pierre inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 139 790,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5764;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1155364002

CE15 0578

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Keleny inc. (CG13 0078), afin de modifier le tarif applicable pour les services d'interprétation du langage gestuel dans le cadre des activités de la Cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1143080002

CE15 0579

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les conventions de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée, auxquelles intervient la Ville de Montréal, et par lesquelles Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels numéro 13097, 14329, 14343, 14345 et 14378 (CG14 0250), (CG15 0013), (CE15 0053), selon les termes et conditions stipulés aux conventions.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1153456002

CE15 0580

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Services EXP inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'implantation d'un système de gestion de la forêt urbaine et son suivi, pour une somme maximale de 55 417,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14216, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1156620003

CE15 0581

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver les deux (2) projets d'ententes suivants entre la Ville et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique :
 - projet d'entente relative à la construction d'un passage inférieur concernant la construction d'un nouveau pont ferroviaire situé approximativement au point milliaire CFCP 5.84 de l'embranchement Outremont dans la Ville de Montréal, Québec; et
 - projet d'entente relative au franchissement et à l'entretien d'un passage inférieur concernant le pont ferroviaire situé approximativement au point milliaire CFCP 5.84 de l'embranchement Outremont dans la Ville de Montréal, Québec;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 55 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés à l'« entente relative à la construction d'un passage inférieur »;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1154021003

CE15 0582

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Lafarge Canada inc. relative à l'utilisation de la carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles, jusqu'au 31 décembre 2019;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées, à signer ladite entente et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense dont le montant estimé est de 1 029 048,93 \$, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1143334004

CE15 0583

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal pour coordonner la réalisation des travaux visant la sécurisation des ancrages des monuments funéraires contenant des éléments métalliques situés au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, pour une somme maximale de 75 000 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser la réception d'une subvention de 58 500 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant, pour un montant de 58 500 \$;
- 4 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1150504001

CE15 0584

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'un soutien financier maximal de 46 149 700 \$, dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités, aux termes et conditions mentionnés au projet de protocole d'entente (Dossier 525398), et ce, sans préjudice aux droits de la Ville de contester la portée et la validité de la clause de pénalité inscrite à l'article 11.2 et en tenant compte notamment des dispositions de l'article 5 l) dudit projet de protocole, telles que décrites ci-après :
 - "Le Bénéficiaire s'engage à :
(...)
5 l) : assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de travaux décrits à l'annexe B. D'autre part, tenir indemne et prendre fait et cause pour le Ministre, le gouvernement du Québec et leurs représentants, advenant toute réclamation pouvant découler du présent protocole et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation des travaux décrits à l'annexe B";
- 2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3 - de mandater le Service de l'eau pour gérer les demandes de subventions ainsi que le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1151158002

CE15 0585

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 2 789 480 à 2 789 491 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques, afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1156896001

CE15 0586

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 2 789 464 à 2 789 467, 2 789 469 à 2 789 474 et 2 789 476 à 2 789 479 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1156896002

CE15 0587

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 5 501 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à M. Philippe Starna et Mme Karyne Gamelin, aux fins d'assemblage résidentiel, une ruelle constituée du lot 5 501 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 41,7 mètres carrés, située au nord-est de la rue Joffre et au nord-ouest de l'avenue Pierre-de-Coubertin, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour le prix de 3 650 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1144396003

CE15 0588

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public les lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 4410122 Canada inc. un immeuble situé entre les rues Jean-D'Estrées et Saint-Félix, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 5 338 658,35 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - de verser la somme de 90 955 \$, plus les taxes applicables, au ministre des Finances du Québec;

- 4 - d'imputer la recette et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1141368002

CE15 0589

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville vend à Mme Carolyne Belso et M. Éric Langlais, aux fins d'un assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie de 75,2 mètres carrés, situé du côté ouest de l'avenue Sainte-Croix et au nord de la rue Cartier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 8 100 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1146462005

CE15 0590

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Monsieur Jan Krolczyk, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie de 25,3 mètres carrés, constitué du lot 5 092 299 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de l'avenue Sainte-Croix et au nord de la rue Cartier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 1 770 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1146462006

CE15 0591

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de renouvellement du contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Diversité Artistique Montréal, à des fins administratives, un local d'une superficie d'environ 80,01 mètres carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans et 6 mois, à compter du 1^{er} juillet 2015, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de renouvellement du contrat de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1154069001

CE15 0592

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., à des fins administratives, pour une période de 6 ans, à compter du 1^{er} mai 2015, un local additionnel d'une superficie de 130,06 mètres carrés, situé au 6^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, moyennant un loyer total de 291 044,36 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés dans la convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour l'année 2016 et les suivantes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1154069003

CE15 0593

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte par lequel l'Université de Montréal crée en faveur de la Ville une servitude réelle et perpétuelle pour l'inspection, l'entretien, la réparation et le remplacement du chemin Rockland sur une partie du lot 5 273 850 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 396,8 mètres carrés, telle que délimitée par les lettres A, B, C, D, E et A sur le plan n° 11-00047-D-6B accompagnant la description technique, préparée le 2 mars 2015, par Christian Tessier, arpenteur-géomètre, portant le numéro de dossier 00047-6 et le numéro 1 909 de ses minutes;

Adopté à l'unanimité.

20.041 1140783005

CE15 0594

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 110 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo) pour l'année 2015;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1150679007

CE15 0595

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ à l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie (aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1154683002

CE15 0596

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 2 000 \$ à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en soutien à la Journée des approvisionneurs municipaux (JAM 2015, 21 mai) tenue dans le cadre des Assises annuelles de l'UMQ qui ont lieu à Montréal, du 21 au 23 mai 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1150088001

CE15 0597

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 1 374 317,50 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour la plantation globale de 23 550 arbres et la coordination des efforts de plantation sur le domaine privé pour la période du 15 avril 2015 au 31 décembre 2016, dans le cadre du projet de Plan d'action canopée de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1156620005

CE15 0598

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont (CM15 0173), à l'effet de modifier le calendrier des paiements afin de l'harmoniser avec l'exercice financier de l'organisme.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1150014001

CE15 0599

Vu la résolution CA15 14 0072 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 10 mars 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) en vue de permettre la construction d'un bâtiment de nature industrielle sur le lot 5 197 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le compte de la compagnie Vidéotron S.E.N.C.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1156445001

CE15 0600

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de nommer en vertu du *Règlement régissant la cuisine de rue*, les personnes suivantes à titre de membres externes du comité de sélection chargés d'évaluer les dossiers de candidature conformément aux dispositions de ce règlement :
 - Monsieur Jean-Paul Grappe;
 - Madame Christine Plante;
 - Monsieur Pasquale Vari;
 - Monsieur Maxime Gagné;
- 2 - d'autoriser la rémunération des membres du comité de sélection, tel que prévu dans ledit règlement, de l'ordre d'environ de 2 700 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1156255005

CE15 0601

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2015 - Troisième partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1150679008

CE15 0602

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2014), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1154309002

CE15 0603

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue de Charleroi, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1143496015

CE15 0604

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement intérieur du Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1156369001

CE15 0605

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement de Lachine et son raccordement au système des intercepteurs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1152839002

CE15 0606

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro 14-011 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1153894002

CE15 0607

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro RCG 14-004 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1153894001

CE15 0608

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte de matières organiques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1150695001

CE15 0609

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la création d'un poste permanent de directeur transports et d'un poste permanent de directeur infrastructures au Service des infrastructures, de la voirie et des transports;
- 2 - de confirmer Mme Chantal Aylwin (790886000) à titre de directrice de la direction des infrastructures;

3 - d'approuver un virement budgétaire en 2015 de 210 000 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration (29% de compétence d'agglomération et 71% de compétence locale) vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1145900001

CE15 0610

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'entériner l'entente de fin d'emploi convenue entre la Société du parc Jean-Drapeau et Monsieur Daniel Blier.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1156101001

CE15 0611

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal la publication Coup d'œil 2014 Montréal métropole culturelle qui souligne les réalisations en lien avec la mise en œuvre du Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1154505001

CE15 0612

Il est

RÉSOLU :

de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 28 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1151041004

CE15 0613

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2014 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-DesBaillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval

Adopté à l'unanimité.

60.003 1155271001

Levée de la séance à 10 h 32

70.001

Les résolutions CE15 0551 à CE15 0613 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville